



Informations intéressantes sur le

Lawh-e-Mahfooz

(La Tablette préservée)

French



Traduit en français par:
Département de traduction (Dawate-e-Islami)

Shaykh-e-Tariqat, Amir-e-Ahl-e-Sunnat,
Fondateur de Dawate-e-Islami 'Allamah Mawlana Abul Billal
MOUHAMMAD ILYÂS
'Attâr Qâdirî Razavî رحمۃ اللہ علیہ

لوح محفوظ کے بارے میں دلچسپ معلومات

Loh-e-Mehfooz kay baray mayn dilshasp Ma'lumaat

INFORMATIONS INTÉRESSANTES SUR LE LAWH-E-MAHFOOZ (LA TABLETTE PRÉSERVÉE)

Ce livret a été présenté en ourdou par le Majlis Al-Madina-tul-'Ilmiyya. **Le département de traduction (Dawat-e-Islami)** l'a traduit en français. Si vous trouvez une erreur dans la traduction ou la composition, veuillez en informer le département de traduction à l'adresse postale ou électronique suivante dans le but de gagner des récompenses (Sawab).

Département de traduction (Dawat-e-Islami)

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah, Mahallah Saudagran,
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

UAN : ☎ +92-21-111-25-26-92 – Poste. 7213

E-mail: ✉ french.translation@dawateislami.net

Questions - réponses concernant le Coran

Une traduction française de « Loh-e-Mehfooz kay baray
mayn dilshasp Ma'lumaat »



TOUS DROITS RÉSERVÉS

Copyright © 2023 Maktaba-tul-Madinah

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise de quelque manière ou forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite préalable de Maktaba-tul-Madinah.

1ère parution : Shawwāl-ul-Mukarram, 1444, AH – (May 2023)
Éditeur: Maktaba-tul-Madinah
Quantité: -
ISBN : -

PARRAINAGE

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez parrainer l'impression d'un livre religieux ou un livret pour Isaal-e-Sawab des membres décédés de votre famille.

Maktaba-tul-Madinah

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah Mahallah Saudagran,
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

✉ **E-mail:** global@maktabatulmadinah.com | feedback@maktabatulmadinah.com

☎ **Téléphone:** +92-21-34921389-93

🌐 **Web:** www.dawateislami.net | www.maktabatulmadinah.com

أَلْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِ الْمُرْسَلِينَ
أَمَّا بَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Dou'â pour lire le livre

Lisez la dou'â (invocation) suivante avant d'étudier un livre religieux ou une leçon islamique, vous vous souviendrez de tout ce que vous étudiez إِنَّ شَاءَ اللَّهُ عَزَّوَجَلَّ:

اللَّهُمَّ افْتَحْ عَلَيْنَا حِكْمَتَكَ وَانْشُرْ
عَلَيْنَا رَحْمَتَكَ يَا ذَا الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ

Traduction

Ô Allah عَزَّوَجَلَّ! Ouvre-nous les portes de la connaissance et de la sagesse, et aie pitié de nous ! Ô Celui qui est Le Plus Glorieux et Le Plus Honorable ! (*Al-Mustatraf, vol. 1, p. 40*)

Note: Récitez la Salât sur le Prophète ﷺ une fois avant et après la dou'â.

Tableau de Contenu

INFORMATIONS INTÉRESSANTES SUR LE LAWH-E-MAHFOOZ (LA TABLETTE PRÉSERVÉE)	1
Invocation d'Attar	1
La vertu de la Salat sur le Dernier Prophète ﷺ	1
La localisation du "Lawh-e-Mahfooz"	3
Le "Lawh-e-Mahfooz" est fait de perle blanche	3
Quelle était la première chose écrite dans "Lawh-e-Mahfooz"?	3
La soumission au Nafs	4
Tout ce qui se passera jusqu'au jour du Jugement est écrit dans le Lawh-e-Mahfooz.....	4
Celui qui témoigne لا إله إلا الله entrera au Paradis	5
Qui mérite le Paradis ?	5
Bonne nouvelle de la naissance d'un petit garçon	6
Pourquoi n'es-tu pas sorti dès la première pensée ?	7
L'appel à la droiture même après la mort	9
Supérieure à mille unités de prière	9
Amitié entre un rat et une grenouille	11
Parabole d'un prédicateur décrivant un Hadith	12
Le père décédé souriait en tenue verte	13
Les rêves révèlent-ils des informations précises ?	14
A-t-il reçu l'ordre de boire de l'alcool ou de s'en abstenir ?	15
Lorsqu'il vit un jeune homme accomplissant incorrectement le Wuḍu .	16
La Méthode du Wuḍu (Ḥanafī).....	19
L'eau restante du Wuḍu guérit soixante-dix maladies	23

Les huit portes du Paradis s'ouvrent.....	24
La vue ne s'affaiblit jamais	24
Excellence de la récitation de la Sourate Al-Qadr 3 fois après le Wuḍu .	25
40 Madani Perles Razavi.....	26

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى خَاتَمِ النَّبِيِّينَ ط
أَمَّا بَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ ط بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ ط

Ce texte est extrait de “Call to Righteousness” pages 376 à 395
(Ourdou)

INFORMATIONS INTÉRESSANTES SUR LE LAWH-E-MAHFOOZ (LA TABLETTE PRÉSERVÉE)

Invocation d'Attar

Ô Seigneur du Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ ! Quiconque écoute ou lit le livret de 34 pages “Informations intéressantes sur le Lawh-e-Mahfooz” (La Tablette préservée)”, accorde-lui la richesse du savoir, qu’il agisse en conséquence, et pardonne-lui, ainsi qu’à ses parents et à ses proches, sans qu’ils n’aient à rendre de comptes.

اٰمِيْنَ بِجَاهِ النَّبِيِّ الْاَمِيْنَ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

La vertu de la Salat sur le Dernier Prophète ﷺ

“Celui qui est confronté à une difficulté quelconque doit réciter abondamment la Salat sur moi, car la récitation de la Salat sur

Informations intéressantes sur le Lawh-e-Mahfooz (La Tablette préservée)

moi empêche les calamités et les afflictions¹.”

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

Chers frères en Islam ! Presque tous les musulmans entendent le mot “Lawh-e-Mahfooz” après avoir mûri. Cependant, il n'est pas nécessaire que tout le monde ait des connaissances à ce sujet. Voyons ce qu'est le Lawh-e-Mahfooz ! En mentionnant le Lawh-e-Mahfooz, Allah عَزَّوَجَلَّ a dit dans les versets 21 et 22 de la Sourate Al-Burooj dans la partie 30 :

بَلْ هُوَ قُرْآنٌ مَّجِيدٌ ﴿٢١﴾ فِي نَوْحٍ مَّخْفُوظٍ ﴿٢٢﴾

Traduction de Kanz-ul-Imaan : “Au contraire, c'est (c'est-à-dire ce que le Prophète Bien-Aimé Muhammad صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ récite) un Coran magnifiquement excellent. (écrit) sur la Tablette préservée.”

Commentant les versets précédents, Allamah Muhammad Bin Ahmad Ansari Qurtubi a déclaré dans Tafseer-e-Qurtubi, Vol.10, page 210 sous ces versets :

“Le Saint Coran est écrit sur un “Lahw” (Tablette préservée) qui n'est pas accessible aux Satans et qui est protégé par Allah رَحْمَةً اللَّهُ عَلَيْهِ عَزَّوَجَلَّ. Les savants islamiques ont déclaré que le “Lawh-e-Mahfooz” contient la description de toutes les sortes

¹ Al-Qaul-ul-Badi', p. 141

de créatures ainsi que toutes les questions qui leur sont liées telles que la mort, la subsistance, les actes, leurs conséquences et les décisions à mettre en œuvre à leur sujet”.²

La localisation du “Lawh-e-Mahfooz”

Sayyiduna Muqatil رَضِيَ اللهُ عَنْهُ a déclaré: “Le Lawh-e-Mahfooz” est situé sur le côté droit du Arsh (Trône Divin).”³

Le “Lawh-e-Mahfooz” est fait de perle blanche

Sayyiduna Ibn Abbas رَضِيَ اللهُ عَنْهُمَا a rapporté que le Plus Grand et le Plus Saint des Prophètes صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a déclaré : “Le lawh-e-Mahfooz” est fait de perle blanche. Sa plume est du Noor et son écriture est également du Noor.”⁴

Quelle était la première chose écrite dans “Lawh-e-Mahfooz”?

Sayyiduna Ibn Abbas رَضِيَ اللهُ عَنْهُمَا a déclaré :

“La toute première chose qu'Allah عَزَّوَجَلَّ a écrite dans le “Lawh-e-Mahfooz” est : “Je suis Allah. Nulle autre que Moi ne mérite d'être adoré. Muhammad (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ) est Mon Prophète. Celui qui a accepté Ma décision, qui a supporté les difficultés

² Tafseer Qurtubi, Vol. 10, p. 210

³ Tafseer Qurtubi, Vol. 10, p. 210

⁴ Hilya-tul-Awliyya`, Vol. 4, p. 338

Informations intéressantes sur le Lawh-e-Mahfooz (La Tablette préservée)

que Je lui ai imposées et qui a exprimé sa gratitude pour Mes faveurs, Je l'ai écrit comme "Siddique" et Je le ressusciterai avec les "Siddiqueen". Et celui qui n'a pas accepté Ma décision, qui n'a pas supporté les difficultés que Je lui ai imposées et qui n'a pas exprimé de gratitude pour Mes faveurs, alors il doit faire de quiconque son Seigneur en dehors de Moi".⁵

La soumission au Nafs

Hajjaj Bin Yusuf écrivit un jour une lettre d'avertissement à Sayyiduna Muhammad Bin Hanfiya رَضِيَ اللهُ عَنْهُ. En réponse, il رَحِمَهُ اللهُ عَلَيْهِ écrit :

"Une parole narrée m'est parvenue selon laquelle Allah عَزَّوَجَلَّ voit le "Lawh-e-Mahfooz" trois cent soixante fois chaque jour. Il عَزَّوَجَلَّ donne le respect et la disgrâce, cause la pauvreté et la prospérité et fait ce qu'Il عَزَّوَجَلَّ veut. Peut-être que l'une de ces vues vous a poussé à vous engager dans votre Nafs (moi-intérieur) à tel point que vous n'en êtes jamais libéré."⁶

Tout ce qui se passera jusqu'au jour du Jugement est écrit dans le Lawh-e-Mahfooz

Sayyiduna Ibn Abbas رَضِيَ اللهُ عَنْهُمَا a déclaré : "Allah عَزَّوَجَلَّ a créé le Lawh-e-Mahfooz. Il s'étendait sur une distance de cent ans.

⁵ Tafseer Qurtubi, Vol. 10, p. 210

⁶ Tafseer Qurtubi, Vol. 10, p. 210

Puis, avant qu'Allah ﷻ ne fasse la création, Il a ordonné à la Plume : “Tu écris Ma connaissance sur la création. Elle a donc enregistré tout ce qui se passera jusqu'au jour du Jugement.”⁷

Celui qui témoigne لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ entrera au Paradis

Sayyiduna Anas رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ a rapporté que le Prophète Respecté et Renommé صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a déclaré :

“Sans aucun doute Allah ﷻ a écrit dans le Lawh-e-Mahfooz : “لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا رَبُّنَا اللهُ” : Sans aucun doute, Je suis Allah ﷻ, et nul autre que Moi n'est *Ma'boud* [c'est-à-dire, mérite d'être adoré].

J'ai créé plus de trois cent dix (types de) créatures. Parmi elles, toute création qui a témoigné “لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ” entrera au Paradis”.

Qui mérite le Paradis ?

Sayyiduna Ibn Abbas رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا a dit :

“Il est dit dans le Lawh-e-Mahfooz qu'il n'y a nulle digne d'adoration sauf Allah (ﷻ). Sa religion est l'Islam et Muhammad (ﷺ) est Son serviteur et Prophète distingué. Allah (ﷻ) fera entrer au Paradis celui qui a cru en

⁷ Al 'Uzma li Abi Ash shaykh, p. 86, Raqm 223

⁸ Tafseer Durr-e-mansoor, Vol. 8, p. 472

Lui, qui a accompli Sa promesse et qui a suivi Ses Prophètes
عَلَيْهِمُ السَّلَامُ.”

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

Bonne nouvelle de la naissance d'un petit garçon

Shāh Walīyullāh Muḥaddīš Dihlī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a narré que son père Shāh 'Abdur Raḥīm رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a déclaré : “Une fois, je suis allé visiter le sanctuaire de Sayyiduna Khwājāh Bakhtiyār Kākī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ. Son âme est apparue et m'a dit : “Tu auras un petit garçon, appelle-le Quṭbuddīn Aḥmad.” Comme ma femme était assez âgée, je me suis dit que mon fils aurait un fils (c'est-à-dire que j'aurais un petit-fils). Prenant instantanément conscience de ma pensée intérieure, Sayyiduna Khwājāh Quṭbuddīn Bakhtiyār Kākī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ dit : “Je ne voulais pas dire ce que tu as compris ; c'est toi qui engendreras ce fils.”

Shāh Walīyullāh رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a également rapporté : “Longtemps après, mon père a épousé une autre femme qui m'a donné naissance, à moi, le narrateur de cette parabole. À cette occasion, il [c'est-à-dire mon père] oublia cette parabole et me nomma Walīyullāh رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ, mais plus tard, il s'en souvint et me nomma Quṭbuddīn Aḥmad (en respectant le souhait de Shaykh Sayyiduna Khwājāh Quṭbuddīn Bakhtiyār

Kāki (رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ).”⁹ Qu'Allah عَزَّوَجَلَّ ait pitié d'eux et nous pardonne sans avoir à rendre de comptes grâce à eux.

اٰمِيْنَ بِجَاةِ النَّبِيِّ الْاٰمِيْنَ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

Pourquoi n'es-tu pas sorti dès la première pensée ?

Par la grâce d'Allah عَزَّوَجَلَّ, Sayyiduna Junaid Baghdadi رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ prenait également conscience des pensées du cœur. Sayyiduna Khayr-un-Nasaj رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a déclaré :

“J'étais chez moi. La pensée que Sayyiduna Junaid Baghdani رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ était venu à ma porte a soudainement surgi dans mon cœur mais je l'ai repoussée. La même pensée est revenue pour la deuxième, puis pour la troisième fois. Après être sortie, je l'ai vraiment trouvé debout à la porte. Il رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ m'a dit : “Pourquoi n'es-tu pas sorti lorsque la première pensée t'est venue ?”¹⁰

سُبْحٰنَ اللّٰهِ ! Vous avez appris que Sayyiduna Junaid Baghdadi رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a donné la nouvelle du ghayb (invisible), en disant : “ Pourquoi n'es-tu pas sorti lorsque la première pensée t'est venue ?” Si telle est la connaissance du ghayb des Awliyaa, alors à quel point grande et glorieuse serait la connaissance bénie du ghayb du Bien-Aimé Mustafa صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ. Allāmah

⁹ Anfaas-ul-'Aarifeen, p. 79

¹⁰ Risaalah-e-Qushayriyyah, p. 274

Informations intéressantes sur le Lawh-e-Mahfooz (La Tablette préservée)

Būshirī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a composé le couplet suivant dans son célèbre Qaṣīdah Burdah Sharīf :

فَإِنَّ مِنْ جُودِكَ الدُّنْيَا وَصَوْرَتَهَا وَمِنْ عُلُومِكَ عِلْمَ اللُّوحِ وَالْقَلَمِ

“Yā Rasūlallāh صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ ! Le monde ainsi que l'au-delà ne sont qu'une partie de votre générosité. La connaissance du Lawḥ et de la Plume (dans laquelle tout ce qui s'est passé et se passera est écrit) n'est qu'une partie de votre savoir béni.”

Mon maître A'lā Ḥaḍrat رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a également composé un couplet dans la cour bénie du Bien-Aimé et Béni Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ :

Khuda nay kiya tujh ko aagah sab say

Do 'alam mayn jo kuch khafi-o-jali hay

Karoon 'arz kiya tujh say ay 'Aalim-us-sir

Keh tujh par mayri haalat-e-dil khuli hay

Explication du couplet de Raza : Dans les couplets précédents, A'lā Ḥaḍrat رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a dit :

1. Yaa Rasul Allah (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ) ! Allah عَزَّوَجَلَّ vous a informé de tout ce qui est caché ou apparent dans les deux mondes.
2. Ô celui qui connaît les choses cachées ! Quelle demande dois-je vous faire ? Vous connaissez l'intégralité de la

condition de mon cœur. ¹¹

صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ

L'appel à la droiture même après la mort

Suleman Umri رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ a dit qu'il avait vu Abu Jafar Qadri رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ en rêve après le décès de ce dernier. Abu Jafar Qadri رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ a dit :

“Transmets mon Salaam à mes frères et informe-les qu'Allah عَزَّوَجَلَّ m'a accordé le statut de martyr ainsi que la subsistance de Sa part. Transmets aussi mon Salaam à Abou Hazim, avertis-le de reprendre ses esprits et d'être prudent car Allah عَزَّوَجَلَّ et Ses anges voient ses rassemblements nocturnes.”¹²

Supérieure à mille unités de prière

Chers frères en Islam ! Cette parabole indique que Sayyiduna Abu Jafar Qadri رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ était au courant des réunions nocturnes d'Abu Hazim même après son décès. Il semble qu'Abu Hazim avait de mauvaises fréquentations la nuit, c'est

¹¹ Pour des informations détaillées sur Ilm e Ghayb (la connaissance de l'invisible), étudiez le livret “Khaalis ul I'tiqaad” (*Fatawa Razawiyyah, Vol. 29, P. 411 à 483*), Al Kalimatul 'Ulyaa (par : Sadrul Fazil Maulana Naeem uddin Muradabadi رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ) et Jaa Al Haq (par : Mufti Ahmad Yaar Khan رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ) s'avèreront plus bénéfiques.

¹² Kitaab-ul-Manaamaat, vol. 3, p. 153, Raqm 321

Informations intéressantes sur le Lawh-e-Mahfooz (La Tablette préservée)

pourquoi Sayyiduna Abu Jafar رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ lui a envoyé un message accompagné de son Salaam, lui transmettant l'appel à la droiture et l'avertissant des conséquences de ses rassemblements nocturnes. Nous devrions tous nous abstenir de mauvaises fréquentations qui peuvent avoir une influence néfaste même sur une personne pieuse. Nous devrions toujours rester en compagnie des serviteurs pieux et des dévots du Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ. Hujjat-ul-Islam Sayyiduna Imam Abu Haamid Muhammad bin Muhammad bin Muhammad Ghazaali رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a déclaré dans Kimiya-e-Sa'aadat :

“Il faut rechercher une personne dont la compagnie et la conversation diminuent l'intérêt pour le monde et inspirent l'intérêt pour l'au-delà. Une personne dont la conversation ne produit pas un tel effet ne sera pas considérée comme ayant un “rassemblement de connaissances”. il est rapporté : “Assister à un rassemblement de connaissances est préférable à l'accomplissement de mille unités de prière Nafl (surérogatoire).”¹³

Maulana Rumi رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a composé un couplet dans Masnawi Sharif :

*Yak zamanah sohbat-e-ba-Awliya`
Behter az sad salah ta'at-e-bay riya*

¹³ Kimiya-e-Sa'aadat, p. 161

Traduction : “Avoir la compagnie des Awliyaa pour un court moment vaut mieux que l'adoration sincère de cent ans.”

Amitié entre un rat et une grenouille

Décrivant la perte d'une mauvaise compagnie, Arif billah, Maulana Rumi رحمۃ اللہ علیہ déclara :

“Au bord d'un ruisseau, un rat et un grenouille se sont rencontrés par hasard, devenant des amis. Le rat dit : “Si je veux te rencontrer un jour, comment vais-je t'en informer ? Vous vivez sous l'eau, là où la voix ne peut pas arriver” Il fut finalement décidé d'attacher une extrémité d'un fil à une patte du rat et l'autre à une patte de la grenouille, afin que tous deux puissent s'informer mutuellement en cas de besoin. Ils firent donc ce qui avait été décidé. Un jour, tout à coup, un corbeau se jeta sur le rat et s'envola dans les airs avec le rat sous son bec. La grenouille attachée avec le fil était également entraînée dans les airs. La grenouille dit : “C'est la punition de l'amitié avec quelqu'un de stupide comme un rat.” Cela montre que la compagnie de personnes stupides et méchantes cause beaucoup de problèmes.”

اے فُغاں آزیارِ ناچنِس اے فُغاں

بَمَنَشینِ نیکِ جُوئیدِ اے مہاں

Traduction : “Je me plains de l'ami stupide. Ô mes amis !

Informations intéressantes sur le Lawh-e-Mahfooz (La Tablette préservée)

*Cherchez des compagnons pieux.*¹⁴

Adoptez la compagnie des dévots du Prophète ﷺ, car celui qui les fréquente et les aime aura la crainte d'Allah ﷻ et la dévotion envers Mustafa ﷺ. Il est dit dans un Hadith Qudsi :

وَجَبْتُ مَحَبَّتِي لِلْمُتَحَابِّينَ فِي وَالْمُتَجَارِسِينَ فِي وَالْمُتَزَاوِرِينَ فِي
وَالْمُتَبَاذِلِينَ فِي

Traduction : Allah ﷻ dit : “Ceux qui s'aiment les uns les autres à cause de Moi et à cause de Moi ils s'assoient les uns à côté des autres et se mêlent les uns aux autres et dépensent de l'argent, Mon amour est devenu obligatoire (selon la grandeur d'Allah) pour eux.”¹⁵

Parabole d'un prédicateur décrivant un Hadith

Sayyiduna Abdan bin Muhammad Marwazi رَحِمَهُ اللهُ عَلَيْهِ a déclaré : “J'ai vu en rêve Hafiz Yaqub bin Sufyan رَحِمَهُ اللهُ عَلَيْهِ et je lui ai demandé : “**ما فعل الله بك** - “Comment Allah ﷻ t'a-t-Il traité ?” Il répondit : “Allah ﷻ m'a pardonné et m'a dit : “Décris le Hadith dans les cieux comme tu le faisais dans le monde.” J'ai

¹⁴ Masnawi, Daftar Shisham, p. 266, 267, 285 Bitaghayyur

¹⁵ Muata Imam Malik, Vol. 2, p. 439, Hadith 1828

donc décrit le Hadith sur le quatrième ciel et les anges se sont rassemblés à mes côtés et Sayyiduna Jibreel عَلَيْهِ السَّلَام m'a ordonné de dicter le Hadith, puis les anges l'ont écrit avec des stylos d'or¹⁶.”

Le père décédé souriait en tenue verte

Chers frères en Islam ! Vous avez remarqué que les savants de l'Islam et les prédicateurs de Hadiths ont un rang très élevé. Non seulement un prédicateur de Hadith a reçu la bonne nouvelle du pardon, mais il a également eu le privilège de décrire des Hadiths parmi les anges du quatrième ciel, qu'ils ont écrits avec des stylos en or. Ô ceux qui aspirent au Paradis dans l'au-delà ! Vous acquérez également le trésor de la connaissance religieuse en assistant aux Ijtimas (rassemblements religieux) hebdomadaires de Dawat-e-Islami inspirés par la Sounnah et en voyageant avec des Madanī Qāfilaḥs inspirés par la Sounnah en compagnie de dévots du Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ. Continuez également à vous efforcer d'atteindre le Paradis en accomplissant des actes pieux, en écoutant des discours inspirant la Sounnah et en prononçant au moins deux Dars par jour à partir du livre “*Faizan e Sunnat*” de manière cohérente. Voici un résumé d'une Madani parabole pour vous persuader et vous motiver :

Un frère en Islam de Nishtar Basti, Karachi, a déclaré :

¹⁶ Sharh-us-Sudoor, p. 293

“Un jour, j'ai fait un rêve dans lequel j'ai vu mon père décédé dans un état de faiblesse extrême. Il ne portait aucun vêtement et marchait avec le soutien de quelqu'un d'autre. Je me suis inquiété. J'ai donc décidé de voyager avec les Madanī Qāfilaḥs pendant trois jours chaque mois dans l'intention d'Īṣāl-e-Šawāb (transmission du Sawaab) pour mon père. J'ai commencé à voyager régulièrement. Trois mois plus tard, de retour d'un Madanī Qāfilaḥ, alors que je suis allé dormir chez moi, j'ai fait un rêve dans lequel j'ai revu mon père. Cette fois, je l'ai trouvé souriant, vêtu d'un habit vert. Une pluie fine tombait également sur lui.”

لَا خَيْرَ لِمَنْ يَمُوتْ وَلَمْ يَجِدْ لَهُ مَالًا يُصَدَّقْ ! L'importance de voyager avec les Madanī Qāfilaḥs est devenue encore plus évidente pour lui et **إِنْ شَاءَ اللَّهُ** il est maintenant déterminé à continuer à voyager pendant trois jours chaque mois avec les dévots du Prophète **صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ**.

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

Les rêves révèlent-ils des informations précises ?

Chers frères en Islam ! Les bons rêves sont certainement bons. Rappelez-vous ! Le rêve d'un Prophète **عَلَيْهِ السَّلَام** est basé sur la révélation (Waḥī) mais le rêve d'un non-Prophète n'a pas cette crédibilité et son rêve n'est pas considéré comme une preuve. Par exemple, si quelqu'un a rêvé que le Saint Prophète **صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ** lui a donné la bonne nouvelle d'entrer au Paradis, nous ne

pouvons pas encore déclarer que la personne qui rêve entrera sûrement au Paradis uniquement sur la base de son rêve. Il n'y a pas de doute, quiconque voit le Saint Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ en rêve l'a certainement vu car le diable ne peut pas apparaître sous la forme du Saint Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ et tout ce qu'il صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ dit dans le rêve est sans doute vrai. Cependant, il y a une possibilité de malentendu et d'incompréhension car les sens d'une personne sont faibles dans un rêve. On ne peut donc pas affirmer avec certitude que la personne qui rêve a entendu chaque mot clairement et correctement. Comme il est tout à fait possible que la personne qui rêve ait mal entendu et mal compris, il faut se référer à la règle de la Shari'ah avant d'exécuter l'ordre donné dans le rêve. Si l'ordre donné dans le rêve ne contredit pas la Shari'ah, il peut certainement être exécuté ; cependant, il n'est pas Wājib par la Shari'ah de le faire. En revanche, s'il contredit la Shari'ah, il ne sera pas exécuté du tout. Cette question peut être approfondie à l'aide de l'exemple suivant :

A-t-il reçu l'ordre de boire de l'alcool ou de s'en abstenir ?

A'lā Ḥaḍrat Imām-e-Aḥl-e-Sunnat, raviveur de la Sounnah, éradicateur de la Bid'ah, savant de la Shari'ah, guide du Ṭarīqah, 'Allāmah Maulānā Al-Ḥāj Al-Ḥāfiẓ Al-Qārī Ash-Shah Imām Aḥmad Razā Khān رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ a déclaré : “Une fois, un

Informations intéressantes sur le Lawh-e-Mahfooz (La Tablette préservée)

homme rêva que le Prophète de la Miséricorde, l'Intercesseur de la Oummah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ lui ordonna de boire de l'alcool (Allah عَزَّوَجَلَّ nous en préserve). La personne qui rêvait consulta Sayyiduna Imām Ja'far Ṣādiq رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ au sujet de l'interprétation du rêve. Imām Ja'far Ṣādiq رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ dit : “Le Noble Rasūl صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ t'a interdit de boire de l'alcool; tu as mal entendu.”

Rappelez-vous ! Les pécheurs et les pieux sont égaux dans ce domaine. En d'autres termes, le rêve d'une personne pieuse ne sera pas nécessairement considéré comme vrai du seul fait de sa piété. De même, le rêve d'un pécheur ne sera pas nécessairement considéré comme non fiable en raison de ses péchés. Le critère des rêves vrais et faux a déjà été expliqué¹⁷.”

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

Lorsqu'il vit un jeune homme accomplissant incorrectement le Wuḍu

Un saint passait dans un quartier de Bagdad. Il vit un jeune homme qui n'accomplissait pas correctement le Wuḍu. Le saint lui expliqua très affectueusement : “Ô jeune homme ! Fais le Wuḍu correctement. Qu'Allah عَزَّوَجَلَّ t'accorde la grâce dans le monde et dans l'au-delà !” En disant cela, le saint s'en alla. Le

¹⁷ Fatawa Razawiyyah, Vol. 5, p. 100 Makhuzan

jeune homme qui fut très impressionné par l'appel à la droiture qu'il lui a été transmis magnifiquement ; après avoir accompli le Wuḍu, il alla voir le saint et lui demanda conseil. (transmettant l'appel à la droiture) Le saint lui donna trois Madani perles : 1) Sache que celui qui obtient la *marifah* [c'est-à-dire la reconnaissance] du Créateur de l'univers obtiendra l'absolution. 2) Celui qui éprouve une crainte religieuse (c'est-à-dire Divine) sera protégé de la destruction. 3) Celui qui adopte l'ascétisme dans le monde va regaler ses yeux de la récompense que lui sera accordée par Allah ﷻ le jour de la résurrection. (Le saint dit alors) “Dois-je te dire autre chose ?” Le jeune homme répondit : “Dites-le-moi”. Le saint dit : “Quiconque possède trois caractéristiques a parfait sa foi. 1) Celui qui ordonne le bien et fait aussi ce qu'il ordonne. 2) Celui qui prévient le mal et s'en abstient. 3) Celui qui protège les frontières Divinement établies (c'est-à-dire qui applique les commandements de la Shari'ah et s'abstient des actes interdits par la Shari'ah)”. Le saint a ensuite demandé : “Dois-je en dire plus ?” Le jeune homme répondit : “Pourquoi pas ?” Le saint lui dit : “Désintéressez-vous du monde et laissez-vous fasciner par l'au-delà. Adoptez la vérité dans tous les domaines avec ton Créateur. Vous obtiendrez le salut avec d'autres personnes qui obtiennent le salut.” En disant cela, le saint s'en alla. Le jeune homme s'enquit alors du saint et on lui dit qu'il s'agissait de Sayyiduna Imam Shafi'i رَحِمَهُ اللهُ عَلَيْهِ. Qu'Allah ﷻ lui fasse

miséricorde et nous pardonne sans avoir à rendre de comptes grâce à lui.

أَمِينٌ بِجَاهِ خَاتِمِ النَّبِيِّينَ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

Il faut réformer les autres au lieu de les critiquer inutilement

Chers frères en Islam ! Vous avez remarqué que le guide religieux de millions de musulmans Shafi'i, Sayyiduna Muhammad bin Idrees, connu sous le nom d'Imam Sahfi'i رَحِمَهُ اللَّهُ عَلَيْهِ faisait des efforts individuels avec beaucoup d'affection et de douceur, en transmettant l'appel à la droiture à un jeune homme qui ne faisait pas correctement le Wuḍu, le réformant ainsi. Si seulement nous réussissons à suivre la même voie. Pussions-nous également recevoir le Taufeeq que si nous voyons quelqu'un commettre des erreurs dans le Wuḍu et de la négligence dans la prière ou commettre des péchés tels que le mensonge, la médisance, le commérage, nous devrions essayer de le sauver du marécage des péchés plutôt que de sauter dans l'abîme de la médisance en le critiquant de manière déraisonnable et en disant du mal de lui. Nous devrions le conseiller avec beaucoup d'affection et de courtoisie, ce qui nous permettrait d'obtenir une riche récompense dans l'au-delà. Si nous faisons comprendre à quelqu'un avec des intentions sincères, cela portera certainement ses fruits, إِنَّ هَذَا لِلَّهِ Pourquoy cela n'apporterait-il pas de bénéfices ? Par conséquent, dans Son livre véridique, Allah عَزَّوَجَلَّ a déjà déclaré

que le conseil produit le bénéfice. Dans ce contexte, voici le verset 55 de la Sourate-Az-Zaariyaat avec sa traduction de la page 964 du sacré Kanz-ul-Iman publié par Maktabat-ul-Madinah, le département d'édition de Dawat-e-Islami. Allah عَزَّوَجَلَّ a dit dans la partie 27 :

وَذَكِّرْ فَإِنَّ الذِّكْرَى تَنْفَعُ الْمُؤْمِنِينَ ﴿٥٥﴾

Traduction de Kanz-ul-Iman : "conseilles (c'est-à-dire rappelles), car le rappel profite aux musulmans."

La Méthode du Wuḍu (Ḥanafi)

Chers frères en Islam ! La parabole qui précède montre que Sayyiduna Imam Shafi'i رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a rectifié les erreurs d'un jeune homme au sujet du Wuḍu. Même à cette époque, les gens commettaient des erreurs en matière de Wuḍu. Aujourd'hui, la situation est encore pire. On constate que la plupart des musulmans ne savent pas comment faire le Wuḍu correctement. Par conséquent, apprenons la méthode du Wuḍu. Elle est décrite aux pages 7 à 13 du livre "Les lois de la prière" publié par le Maktabat-ul-Madinah, le département d'édition de Dawat-e-Islami.

Il est Mustahab de s'asseoir à un endroit élevé, face à la Qiblah. Faire l'intention de Wuḍu est une Sounnah. Si le Wuḍu est fait sans intention, le Wuḍu sera toujours valide mais on ne

gagnera pas de récompense. Une intention est une résolution ferme à l'intérieur de votre cœur. Il est préférable de faire une intention verbale à condition que l'intention soit présente dans le cœur. Formulez l'intention verbale en ces termes : “*Je fais le Wuḍu afin d'accomplir le commandement d'Allah ﷻ et d'atteindre la pureté.*”

Récitez **بِسْمِ اللَّهِ** car c'est une Sounnah. Récitez aussi **بِسْمِ اللَّهِ وَالْحَمْدُ لِلَّهِ**. Par sa bénédiction, les anges continueront à écrire les vertus tant que l'on sera dans l'état de Wuḍu.¹⁸ Maintenant, lavez les deux mains jusqu'aux poignets trois fois (en fermant le robinet), et faites le Khilāl. [c'est-à-dire passer les doigts d'une main dans les interstices des doigts de l'autre en les frottant l'un contre l'autre]. Utiliser un Miswāk au moins trois fois sur les dents droites, gauches, supérieures et inférieures. Rincer le Miswāk à chaque fois.

Ḥujjat-ul-Islam Sayyiduna Imām Muhammad Bin Muhammad Ghazālī **رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ** a déclaré : “Tout en utilisant un Miswāk, faites l'intention de vous nettoyer la bouche pour réciter le Saint Coran pendant la prière et faire le Dhikr d'Allah **ﷻ**.”¹⁹

Rincez-vous ensuite la bouche trois fois avec une poignée d'eau en utilisant la main droite (en fermant le robinet à chaque fois), en veillant à ce que l'eau atteigne toutes les parties de la

¹⁸ Majma'-uz-Zawāid, vol. 1, p. 513, Hadith 1112

¹⁹ Iḥyā-ul-'Ulūm, vol. 1, p. 182

bouche (jusqu'à la gorge) à chaque fois. Gargarisez-vous également si vous n'êtes pas à jeun. Ensuite, reniflez trois fois de l'eau (une demi-poignée d'eau) avec la main droite jusqu'à la partie molle du nez (en fermant le robinet à chaque fois). Si vous n'êtes pas à jeun, reniflez de l'eau jusqu'à la partie supérieure de l'os mou interne du nez. Essayez ensuite l'intérieur du nez en insérant le petit doigt de la main gauche humide dans les narines (en fermant le robinet). Lavez ensuite tout le visage trois fois de manière à ce que l'eau coule sur chaque partie du visage, du haut du front (le point où les cheveux commencent naturellement à pousser) à la base du menton et d'un lobe d'oreille à l'autre. Faites le Khilaal de votre barbe si vous en avez une (avec le robinet fermé) et que vous n'êtes pas en état d'iḥram en insérant vos doigts dans votre barbe par en dessous et en les ramenant vers l'avant.

Maintenant lavez d'abord le bras droit, de l'extrémité des doigts jusqu'au coude inclus, trois fois, puis lavez le bras gauche de la même manière. Il est Mustahab de laver jusqu'à la moitié de la partie supérieure du bras.

La plupart des gens prennent une petite quantité d'eau dans leur main et la versent trois fois sur leur bras en direction du coude. Il y a alors un risque que l'eau ne s'écoule pas sur les côtés du poignet et du bras. Il convient donc de se laver les bras comme indiqué ci-dessus. Il n'est pas nécessaire de verser une poignée d'eau sur les bras. En fait, faire cela (sans Shar'ī justification valable) est un gaspillage d'eau. Passez maintenant une main

humide la tête (en fermant le robinet). En laissant les index et les pouces, joignez les extrémités des trois doigts des deux mains et placez-les sur la peau ou les cheveux du front. Faites glisser ces doigts (en les pressant doucement) du front jusqu'à la nuque, sans toucher la tête avec les paumes. Puis ramener les paumes de la nuque au front. Pendant ce temps, les index et les pouces ne doivent pas toucher la tête du tout. Passez ensuite les index sur la face interne des oreilles. Passez ensuite les pouces sur la surface extérieure de l'arrière des oreilles et insérez les petits doigts dans les ouvertures des oreilles. Passez ensuite une main humide sur la nuque avec le dos des doigts des deux mains. Certaines personnes essuient la gorge [c'est-à-dire le devant du cou], les avant-bras et les poignets qui sont déjà lavés ; ceci n'est pas Sounnah. (Une méthode d'essuyage avec la main humide est également mentionnée dans "*Fatawa Razawiyyah*", volume 4, page 621 : elle est plus pratique, en particulier pour les sœurs en Islam. C'est pourquoi il est écrit "Lors de l'essuyage avec la main humide sur la tête, il suffit également pour l'accomplissement de la Sounnah, de placer les doigts sur la partie avant de la tête et les paumes sur les côtés de la tête, et on doit placer ses mains fermement et les remonter jusqu'à la nuque"). Prenez l'habitude de fermer correctement le robinet avant d'essuyer la tête avec une main humide. S'essuyer la tête avec une main humide alors que le robinet est ouvert ou mal fermé et que l'eau coule et se perd est du gaspillage et un péché. Lavez maintenant les deux pieds trois fois, d'abord le droit puis le gauche, en commençant par les orteils jusqu'au haut des chevilles.

Il est Mustahab de se laver trois fois les pieds jusqu'à la moitié du jarret. Il est Sounnah de faire le Khilāl des orteils des deux pieds. (Le robinet doit être fermé pendant le Khilāl.) Sa méthode Mustahab est de commencer le Khilāl du petit orteil du pied droit vers le gros orteil en utilisant le petit doigt de la main gauche, puis de faire le Khilāl du gros orteil du pied gauche vers le petit orteil en utilisant le même petit doigt de la main gauche. (Livres communs)

Ḥujjat-ul-Islam Sayyiduna Imām Muhammad Bin Muhammad Ghazaali رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ a dit : “En lavant chaque partie du corps pendant le Wuḍu, on doit espérer que les péchés de cette partie du corps sont entrain d'être lavés²⁰.”

L'eau restante du Wuḍu guérit soixante-dix maladies

Il est Sounnah de boire les restes de l'eau du Wuḍu dans le pot avec lequel on a fait le Wuḍu, tout en restant debout, et cela permet également de guérir des maladies. Mon maître A'lā Ḥaḍrat Imam Ahl-e-Sunnat Maulana Shah Imam Ahmad Raza Khan رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ a déclaré aux pages 575 et 576 du quatrième volume de “*Fatawa Razawiyah*” cité en référence : “La Shari'ah exige que l'eau restante du Wuḍu soit respectée et honorée. Il est prouvé que le Prophète Bien-Aimé et Béni صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a accompli le Wuḍu et bu l'eau restante en restant debout. Un autre hadith affirme que boire cette eau permet de

²⁰ Iḥyā-ul-'Ulūm, vol. 1, p. 183

guérir soixante-dix maladies²¹”. Dans ces domaines, cette eau est comme l'eau de ZamZam. Il n'est pas approprié de faire de l'Istinja avec l'eau restante du Wuḍu. Décrivant les manières de faire le Wuḍu, le livre “*Tanveer*” indique que l'on doit boire le reste de l'eau du Wuḍu en se tenant debout et en faisant face à la Qiblah. Allamah Abdul Ghani Nablusi رحمته الله عليه a déclaré : “J'ai fait l'expérience que lorsque je tombe malade, je me soigne grâce à l'eau restante du Wuḍu. J'ai adopté cette approche en m'appuyant sur le traitement parfait conseillé par le Prophète Bien-Aimé et Béni صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ.”

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

Les huit portes du Paradis s'ouvrent

Il est dit dans un Hadith : “Quiconque accomplit correctement le Wuḍu, puis regarde vers le ciel et récite le Kalimah Shahādaḥ, 8 portes du Paradis s'ouvrent à lui, de sorte qu'il peut entrer par n'importe laquelle des portes qui lui plaît²².”

La vue ne s'affaiblit jamais

Si une personne regarde vers le ciel après avoir accompli le Wuḍu et récite la Sourate Al-Qadr, sa vue ne s'affaiblira

²¹ Musnad Ul-Firdaus, Vol. 2, p. 362, Hadith 3671

²² Sunan Daarimi, Vol. 1, p. 196, Hadith 716

jamais, **إِنْ شَاءَ اللَّهُ**²³.

Excellence de la récitation de la Sourate Al-Qadr 3 fois après le Wuḍu

Un Hadith sacré mentionne : “Si une personne récite la Sourate Al-Qadr une fois après le Wuḍu, elle sera incluse parmi les Siddiqueen et si elle la récite deux fois, elle sera incluse parmi les martyrs et si elle la récite trois fois, Allah **عَزَّوَجَلَّ** la gardera avec Ses Ambiyaa **عَلَيْهِمُ السَّلَام** le Jour du Jugement.”²⁴

Invocation à réciter après le Wuḍu (avec la Salat sur le Dernier Prophète **صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ** une fois avant et après)

Si une personne récite les Kalimāt suivants après avoir accompli le Wuḍu, ces Kalimāt seront scellés et conservés sous le Trône et seront remises au récitant le jour du Jugement²⁵.

**سُبْحَانَكَ اللَّهُمَّ وَبِحَمْدِكَ أَشْهَدُ
أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنْتَ أَسْتَغْفِرُكَ وَأَتُوبُ إِلَيْكَ**

Traduction : “Ô Allah (**عَزَّوَجَلَّ**) ! Tu es Pur et toutes les louanges

²³ Masa `il al-Qur`an, p.291

²⁴ Jam`-ul-Jawami`, vol.7, p.251, Hadith 22817

²⁵ Masa `il Al-Qur`an, p.291

Informations intéressantes sur le Lawh-e-Mahfooz (La Tablette préservée)

sont pour Toi. Je témoigne qu'il n'y a nulle digne d'adoration sauf Toi. Je cherche le pardon auprès de Toi et je me tourne vers Toi pour le repentir."

Récitez cette invocation également après le Wuḍu (avec la Salat sur le Dernier Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ une fois avant et après).

اللَّهُمَّ اجْعَلْنِي مِنَ الشَّوَابِغِ وَأَجْعَلْنِي مِنَ التُّتْطَهِّرِينَ

Traduction : "Ô Allah (عَزَّوَجَلَّ)! Fais moi parmi ceux qui se repentent abondamment et Fais moi parmi ceux qui restent purs."

40 Madani Perles Razavi

Vous trouverez ci-dessous 40 Madani perles Razavi concernant le Wuḍu, etc. présentées par A'lā Ḥaḍrat Imam Ahl-e-Sunnat, Maulana Shah Imam Ahmad Raza Khan رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ qui augmenteront vos connaissances إِنْ شَاءَ اللهُ. Toutes ces Madani perles sont extraites des pages 613 à 746 de "Fawaid-e-Jalilah" contenues dans le quatrième volume de "Fatawa Razawiyyah" référencé.

1. Il ne faut pas fermer les yeux fermement pendant le Wuḍu. Cependant, si quelqu'un le fait, son Wuḍu sera toujours valide. (p. 613)

2. Si le Wuḍu est fait avec les lèvres bien fermées et sans rinçage de la bouche, le Wuḍu ne sera pas valide. *(p. 614)*
3. L'eau du Wuḍu sera placée sur le plateau des bonnes actions le jour du Jugement. *(p. 614)* (Mais n'oubliez pas ! Utiliser de l'eau en excès par rapport aux besoins est un Israaf (gaspillage).
4. Si le Miswaak est disponible, le nettoyage des dents avec un doigt n'est pas suffisant pour accomplir la Sounnah et obtenir la récompense. Toutefois, si le Miswaak n'est pas disponible, le nettoyage des dents avec un doigt ou un morceau de tissu épais est suffisant pour accomplir la Sounnah. Pour les femmes, se nettoyer les dents avec du Missi (poudre d'herbes noires) est suffisant même si le Miswaak est disponible. *(p. 615)*
5. Si l'on porte un anneau peu serré, laver la peau en dessous en déplaçant l'anneau est Sounnah. Si la bague est bien ajustée et que l'eau ne peut pas atteindre le dessous sans la déplacer, alors laver la peau sous la bague en la déplaçant est Fard (obligatoire). La même règle s'applique aux boucles d'oreilles, etc. *(p. 616)*
6. Laver les parties du corps en les frottant soigneusement est Sounnah, tant pour le Wuḍu que pour le Ghusl. *(p. 616)*
7. Lorsqu'on lave les parties du corps pendant le Wuḍu, il est Waajib de les laver un peu plus que la limite minimale de

lavage déterminée par la Shari'ah afin qu'il n'y ait aucun doute sur le fait qu'elles ont été lavées jusqu'à la limite de lavage déterminée par la Shari'ah. (p. 616)

8. Renoncer à se rincer la bouche ou à renifler de l'eau dans le nez pendant le Wuḍu est Markuh (désagréable). Celui qui a l'habitude de le faire est un pécheur. Ceux qui ne se rincent pas la bouche de manière à ce que toutes les parties de la bouche jusqu'à la gorge soient lavées, ainsi que ceux qui font entrer l'eau en contact avec le nez sans la renifler, sont tous des pécheurs. Si cette erreur est commise pendant le Ghusl, alors le Ghusl ainsi que la prière ne seront pas valides du tout. (p. 616)
9. Pendant le Wuḍu, il est Sunnat-e-Muakkadah de laver complètement chaque partie du corps (qui est lavée dans le Wuḍu) trois fois. Celui qui a l'habitude de ne pas le faire sera un pécheur. (p. 617)
10. Il ne faut pas faire le Wuḍu à la hâte. Au contraire, il faut le faire calmement et soigneusement. On pense souvent à tort qu'il faut accomplir le Wuḍu comme un jeune homme [c'est-à-dire très rapidement] et accomplir la prière comme un vieil homme [c'est-à-dire très lentement]. Ce n'est pas correct en ce qui concerne le Wuḍu. (p. 618)
11. Lorsqu'on se lave le visage, il ne faut pas commencer par jeter de l'eau sur les joues ou sur le nez. Il ne faut pas non

plus jeter de l'eau sur le front avec force, car ce sont tous des pratiques d'ignorants. Ce qu'il faut faire, c'est verser l'eau doucement sur la partie supérieure du front de manière à ce qu'elle coule jusqu'au bas du menton. (p. 618)

12. Pendant le Wuḍu, si l'eau qui coule du visage tombe sur le bras - par exemple - et s'écoule sur le bras, le Wuḍu ne sera pas valide. En ce qui concerne le Ghusl, la règle est différente. Par exemple, (dans le Ghusl) l'eau versée sur la tête purifiera toute la zone sur laquelle elle s'écoule. Il n'est pas nécessaire de laver cette zone avec de l'eau non utilisée. (p. 618)
13. Si quelqu'un s'assoit pour faire le Wuḍu mais n'a pas pu le terminer à cause d'un obstacle, il gagnera la récompense pour chaque acte qu'il a fait jusqu'à présent, même si le Wuḍu n'est pas valide. (p. 618)
14. Celui qui avait déjà l'intention de faire la moitié du Wuḍu n'obtiendra pas de récompense pour ces actes. De même, celui qui s'assoit pour faire le Wuḍu et ne l'achève pas sans raison valable ne mérite pas d'être récompensé pour tous les actes qu'il a accomplis. (p. 619)
15. Si tant de gouttes de pluie tombent sur la tête d'une personne qu'un quart de celle-ci est mouillée, la *Masah* sera valide même si elle n'a pas touché sa tête et n'avait pas l'intention de le faire. (p. 619)

16. Si des gouttes de rosée tombent sur la tête découverte, mouillant un quart de celle-ci, la Masah sera valide. *(p. 619)*
17. Il est interdit de faire le Wuḍu avec une telle quantité d'eau chaude ou froide qui ne peut pas être versée correctement sur le corps, ce qui rend impossible l'accomplissement de la Sounnah. Si un Fard n'est pas accompli à cause de cette eau, le Wuḍu ne sera pas valide du tout. *(p. 620)*
18. Utiliser l'eau sans but ou la jeter est Haraam. *(p. 621)* (Ceux qui jettent l'eau restante du verre ou du pot après qu'eux-mêmes ou quelqu'un d'autre a bu doivent se repentir et s'abstenir de le faire à l'avenir).
19. Si un liquide jaunâtre s'écoule du nombril, le Wuḍu devient invalide. *(p. 622)*
20. Si du sang ou du pus coule à l'intérieur de l'œil et ne s'écoule pas hors de l'œil, le Wuḍu ne sera pas invalide. S'il est essuyé avec un morceau de tissu et que le tissu est mis dans l'eau, l'eau ne sera pas impure. *(p. 624)*
21. Si une blessure est bandée mais que le bandage est taché de sang, etc. en quantité telle qu'il se serait écoulé si la blessure n'avait pas été bandée, alors le Wuḍu deviendra invalide ; sinon, ni le Wuḍu ne deviendra invalide, ni le bandage ne deviendra impur. *(p. 624)*

22. Si l'on a l'impression qu'une goutte va s'écouler ou que du sang, etc. coule dans le pénis, le Wuḍu restera valide à moins que la goutte ne sorte de l'ouverture du pénis. Si l'urine n'apparaît qu'à l'ouverture du pénis, cela suffit à invalider le Wuḍu. *(p. 624)*
23. Les mineurs ne perdent jamais leur Wuḍu et Ghusl. Il leur est conseillé de faire le Wuḍu et le Ghusl afin qu'ils apprennent les bonnes manières et prennent l'habitude de faire le Wuḍu et le Ghusl. Aucun acte invalidant le Wuḍu n'invalide leur Wuḍu. *(p. 633)*
24. Si une personne en état de Wuḍu lave les vêtements de ses parents ou des fruits pour qu'ils les mangent ou lave le sol de la mosquée pour obtenir une récompense, l'eau restera inutilisée, même si ces actes sont accomplis pour l'agrément Divin. *(p. 636)*
25. Si un mineur met sa main pure ou toute autre partie de son corps dans l'eau même s'il n'est pas en état de Wuḍu, cette eau restera utilisable pour le Wuḍu. *(p. 637)*
26. La Shari'ah exige que le corps soit propre et que la saleté soit enlevée, car l'Islam est fondé sur la propreté. Si une personne en état de Wuḍu se lave le corps avec la même intention, elle sera définitivement récompensée et l'eau restera inutilisée. *(p. 637)*

27. L'eau usée est pure et peut être utilisée pour laver le linge. Cependant, le Wuḍu ne peut pas être fait avec de l'eau usagée. Boire de l'eau usée ou pétrir la pâte avec cette eau est Makruh (Tanzihi) (déconseillé). (p. 637)
28. Si quelqu'un a volé l'eau de quelqu'un d'autre ou l'a prise en sa possession par la force sans permission, le Wuḍu sera valide avec cette eau, mais c'est Haraam. Cependant, si quelqu'un a rempli l'eau d'un puits malgré l'interdiction de son propriétaire, il est permis d'utiliser cette eau. (p. 650)
29. Il est préférable de ne pas faire le Wuḍu avec l'eau dans laquelle le jet ou les gouttes d'eau usagées sont tombées. (p. 650)
30. Dans le cas du Wuḍu en hiver, si quelqu'un craint qu'il se sentira mal à l'aise et qu'il aura très froid, mais qu'il n'y a pas de risque de maladie, alors le Tayammum n'est pas autorisé. (p. 662)
31. Satan crache et souffle, ce qui fait croire à la personne qui accomplit la prière qu'elle a émis une gouttelette d'urine et qu'elle a émis des gaz. La règle est que la personne qui accomplit la prière ne doit pas prêter attention à cette pensée satanique à moins qu'elle ne soit sûre de pouvoir faire un serment sur l'invalidation de son Wuḍu. Si le satan dit : "ton Wuḍu a été invalidé", il doit répondre dans son cœur : "Ô diable, tu es un menteur". Il doit continuer à accomplir la prière. (p. 697)

32. Il est Waajib de protéger la mosquée de tout ce qui est dégoûtant, même s'il est pur, comme la salive, le flegme, les crachats, le mucus, les écoulements nasaux aqueux en cas de rhume, l'eau de Wuḍu. (p. 706)
33. Attention : Après avoir fait le Wuḍu, certaines personnes s'essuient le visage et les bras avec leurs mains et se secouent ensuite les mains dans la mosquée. Ceci est absolument Haraam et inadmissible. (p. 706)
34. Uriner dans l'eau est absolument Makruh, même s'il se trouve dans une rivière. (p. 725)
35. Si une impureté se trouve quelque part, il est Makrouh de réciter le Saint Coran à cet endroit. (p. 727)
36. Le gaspillage de l'eau est Haraam. (p. 728)
37. Gaspiller la richesse est Haraam. (p. 728)
38. Il est absolument permis de faire le Wuḍu et le Ghusl avec de l'eau ZamZam. Si l'on a utilisé des mottes (après avoir uriné, etc.), il est Makrouh de faire Istinja avec de l'eau ZamZam. Laver l'impureté des organes excréteurs avec de l'eau ZamZam (par exemple, laver l'organe urinaire après avoir uriné avec de l'eau ZamZam sans le sécher avec un mouchoir en papier, etc.) est un péché. (p. 742)
39. L'Israaf qui est inadmissible et le péché ne peuvent avoir lieu que dans les deux conditions suivantes : 1) Dépenser

quelque chose pour un péché. 2) Gaspiller des richesses sans but précis. (p. 743)

40. Si certaines personnes donnent un bain funéraire à une personne décédée afin de l'enseigner à d'autres sans avoir l'intention de donner le bain funéraire, la personne décédée deviendra pure et le Fard sera également considéré comme ayant été accompli par des personnes vivantes. L'action de donner le bain funéraire est suffisante. Cependant, aucune récompense ne sera accordée sans intention. (p. 707)

صَلُّوا عَلَيَّ الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَيَّ مُحَمَّدٍ

Pour apprendre les règles essentielles concernant le Wuḍu, lisez le livret intitulé “*La Méthode du Wuḍu (Hanafi)*” contenu dans le livre “*Les lois de la prière*”.

Livret de la semaine
prochaine



Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah, Mahallah Saudagaran
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

UAN: +92 21 111 25 26 92 | Ext: 7213

Web: www.maktabatulmadinah.com | E-mail: feedback@maktabatulmadinah.com